

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 novembre 2018

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du programme « Sport pour tous »

Le gouvernement, la province Sud, les Comités provinciaux olympiques et sportifs Sud et Nord, et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, ont signé, ce mardi 13 novembre, des conventions-cadres qui actent le lancement du programme Sport pour tous. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan territorial de sécurité et de lutte contre la délinquance.

Une mesure du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD)

Adopté le 12 mars 2018 par les élus du Congrès, le PTSPD prévoit, dans ses actions n° 133 et 134, la mise en œuvre du programme Sport pour tous. Ce programme doit permettre au plus grand nombre de pratiquer un sport grâce à un dispositif d'envergure qui comprend le recrutement cette année de 3 coordonnateurs sportifs et de 15 éducateurs sportifs dans les communes. Ces derniers seront au nombre de 20 en 2019.

Objectif : proposer, dès 2018, davantage d'activités sportives aux Calédoniens. Tous les publics sont visés et les échanges intergénérationnels seront favorisés par des activités adaptées à tous les publics et à tous les âges (marches, sports collectifs, cours de fitness...). Les jeunes de 11 à 16 ans constituent cependant la cible prioritaire du programme.

Sport pour tous est également en cohérence avec les orientations du plan de santé Do Kamo, qui encourage le développement du « sport santé », et du plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie qui sera présenté prochainement au Congrès.

Pourquoi promouvoir le sport auprès des jeunes ?

Vecteur universel de valeurs positives telles que le respect, la solidarité ou le dépassement de soi, le sport constitue un axe majeur de cette politique pays qui vise à valoriser et à encourager les jeunes dans ce qu'ils ont de meilleur. Il est aussi essentiel pour entretenir et préserver la santé et la cohésion sociale de ce public.

Le sport est également unanimement reconnu comme une réponse aux problèmes de société que rencontre la Nouvelle-Calédonie. Le « modèle islandais » montre que la promotion de la pratique sportive peut permettre de lutter contre l'oisiveté des jeunes et éviter ainsi leur basculement dans la délinquance et/ou la consommation excessive d'alcool et/ou de cannabis.

Par ailleurs, le manque d'encadrement sportif et de personnes ressources est pointé par l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement territorial du sport, alors même que les structures sportives existent bien souvent dans les communes.

Le programme Sport pour tous

Ce projet vise à recruter, dès 2018 :

- **15 éducateurs sportifs au profit des communes suivantes :**
 - **en province Nord** : Canala, Kouaoua, Koumac, Houaïlou, Kaala-Gomen, Ponérihouen, Poum et Poya (soit huit communes ; recrutements à venir). À noter que les communes de Hienghène et de Koné ont exprimé le souhait de rejoindre ce dispositif en 2019 ;
 - **en province Sud** : Yaté, île des Pins, Païta, Mont-Dore, Dumbéa, Thio et Bourail (soit sept communes ; quatre éducateurs sont déjà recrutés et en fonction) ;
 - **en province des îles Loyauté** : plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude et devraient aboutir, dès l'an prochain, à la création de trois postes d'éducateurs à Lifou et Maré.

⇒ **Soit un total de 20 communes qui seront dotées d'un éducateur en 2019.**

Les éducateurs sportifs ont pour mission d'encadrer, d'enseigner et d'animer des activités physiques et sportives auprès d'un large public, et notamment les jeunes âgés de 11 à 16 ans, sur les temps périscolaires et extra-scolaires. Ils sont chargés de sensibiliser les jeunes en difficulté (oisifs, déscolarisés ou présentant des comportements à risque) à la pratique des activités physiques et sportives en organisant, par exemple, des événements sportifs (communaux, intertribaux, etc.).

- **3 coordonnateurs sportifs au profit :**
 - du CPOS Sud (Véronique Nicolas, prendra ses fonctions le 19 novembre) ;
 - du CPOS Nord (Christelle Thirion, a pris ses fonctions de 1^{er} octobre) ;
 - de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré de NC (USEP-NC, recrutement en cours).
- **1 coordonnateur territorial, de la direction de la Jeunesse et des sports, Bruno Salvai.**

Les coordonnateurs des CPOS ont pour mission de suivre, de former et d'évaluer l'action des éducateurs, en lien direct avec le coordonnateur territorial de la direction de la Jeunesse et des sports, Bruno Salvai. Ils sont chargés d'encadrer et de structurer les actions de proximité au niveau territorial afin de professionnaliser et de pérenniser ce nouveau dispositif.

Celui de l'USEP coordonnera tous les professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie. Son rôle est central car, pour être efficace, cette politique de la réussite par le sport doit être mise en œuvre dès l'école. C'est pourquoi l'USEP-NC est un partenaire-clé du programme. Son coordonnateur sportif développera le « hors temps scolaire » (pauses méridiennes, garderie du soir, mercredis) et des actions internes à l'école.

Financement du dispositif Sport pour tous

Les postes des coordonnateurs seront pris en charge dans leur totalité par la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2022. Ils seront financés par les rendements issus de la **taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S)** qui concerne toutes les boissons alcoolisées, fabriquées localement et importées.

Pour 2018, ce financement s'élève à 24 millions de francs : 12 millions pour la province Sud, 9 pour la province Nord et 3 pour l'USEP-NC.

La TAT3S a généré 6,4 milliards de francs en 2017. Cette taxe, reversée à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC), contribue notamment au financement de la protection sociale et de la santé via le Ruamm (régime unifié d'assurance maladie et maternité). Sa participation à la mise en œuvre du PTSPD est inscrite dans celui-ci.

Les postes des éducateurs sportifs seront financés jusqu'en 2022 à 50 % par la Nouvelle-Calédonie (via l'ASS et la TAT3S), à 30 % par l'État et à 20 % par les communes et les provinces.

Compte tenu des postes supplémentaires qui compléteront le dispositif en 2019, ce programme représente au total, pour la Nouvelle-Calédonie, un coût de 265 millions de francs jusqu'en 2022.

Création de deux premiers Groupements d'employeurs (GPE) de Nouvelle-Calédonie

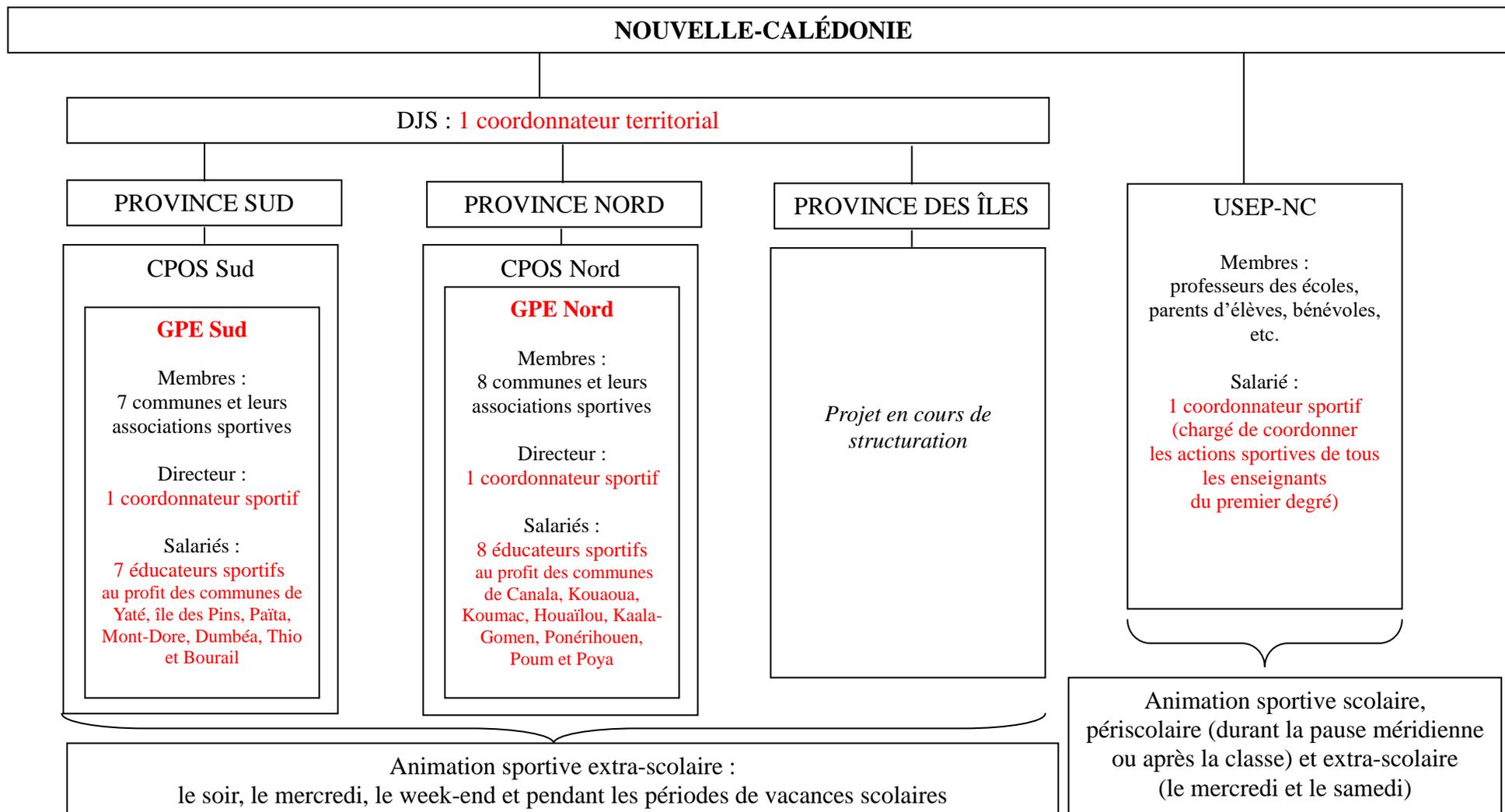
Afin d'assurer la pérennité de ces personnels, deux GPE vont être créés, l'un au sein du CPOS Nord et l'autre au sein du CPOS Sud.

Les GPE sont des structures juridiques qui permettent aux entreprises, associations, collectivités, etc. de se regrouper pour employer une main-d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter. Les salariés du GPE effectuent des périodes de travail successives auprès de chacune des entreprises adhérentes au groupement. Les salariés sont ainsi mis à disposition de ses membres, selon leurs besoins. Ils sont liés au GPE par un contrat de travail.

Le dispositif des GPE a été introduit dans la législation calédonienne par la loi de pays n° 2014-3 du 12 février 2014, complétée par la délibération du 18 février 2014. Il existe plus de 5 000 GPE en Métropole et seulement trois en Nouvelle-Calédonie, lesquels ne concernent pas le secteur du sport (*source : direction du Travail et de l'emploi*).

Les GPE des CPOS Nord et Sud seront créés d'ici au 1^{er} décembre 2018. Les coordonnateurs des CPOS Nord et Sud en seront les directeurs et les 15 éducateurs sportifs, leurs premiers salariés. Par la suite, d'autres postes pourront être ouverts au sein des GPE pour répondre aux besoins en main d'œuvre de ses adhérents : gestion administrative, secrétariat, comptabilité... Cette formule souple, basée sur la mutualisation des moyens, permettra ainsi de soutenir l'emploi et de renforcer le tissu économique dans les communes et les associations de l'intérieur.

La constitution des GPE des CPOS Nord et Sud sera financée par une subvention de 3,6 millions de francs du Conseil national du développement du sport, complétée par un apport de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 2 millions de francs.



Les signataires des quatre conventions-cadre

Convention 1 : gouvernement, province Sud, Comité provincial olympique et sportif Sud (CPOS Sud).

Convention 2 : gouvernement, CPOS Sud.

Convention 3 : gouvernement, CPOS Nord.

Convention 4 : gouvernement, USEP.

* *
*